N°342

Janvier 2022

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CALVADOS

Chambr'Agri 14

Lettre d'information de la Chambre d'agriculture du Calvados

Meilleurs vœux !

Cette année 2021 fut comme 2020, marquée par beaucoup d'incertitudes. Certains sont inquiets, d'autres sont confiants. Le pragmatisme doit être de mise, s'adapter, faire au mieux et être attentif aux difficultés des plus fragiles. Les vendeurs de peurs aiment être alarmistes car c'est leur façon d'exister et de se sentir importants.

Pensez par vous-même, essayez de mesurer les avantages et les inconvénients de chaque décision. Vous comprendrez que rien n'est simple et qu'une société se construit par des compromis pour permettre à chacun de trouver sa place.

Ces derniers mois les cours des matières premières sont particulièrement fluctuants et vous devez prendre position sur vos ventes et vos achats. La répartition du risque, la connaissance de vos prix d'équilibre, la couverture de vos besoins en appro et la vente de vos productions sont des étapes vitales.

Dans ce contexte incertain, les équipes de la Chambre d'agriculture du Calvados, col-laborateurs et élus restent à vos côtés.

A vous tous, je vous souhaite une très bonne année 2022, remplie de petits et de grands bonheurs, de réussites, de partages, de solidarité, mais avant tout une bonne santé sans laquelle rien n'est possible.

Jean-Yves HEURTIN • Président de la Chambre d'agriculture du Calvados

ACTUALITÉ

Herbicides de la famille des chloroacétamides : il faut réduire le transfert dans les eaux

Face à la disparition de nombreuses matières actives et au développement de certaines adventices comme le ray-grass, le vulpin, la panic pied de coq ou la véronique de perse…, la famille chimique des chloroacétamides est essentielle pour établir des stratégies de désherbage efficaces et durables des cultures.

Les principales molécules utilisées sont le S-métolachlore (DUAL GOLD, CAMIX…), le métazachlore (BUTISAN, RAPSAN TDI, SPRINGBOK…) et le diméthenamide P (ISARD, DAKOTA P, SPRINGBOK…) sur les cultures de maïs, colza, betteraves, tournesol principalement.

Des contaminations régulières des eaux

Le suivi de la qualité des eaux captées pour l'alimentation en eau potable montre régulièrement des détections de ces molécules. Fixée à 0.1µg/l, la norme est dépassée sur 15 captages dans le Calvados pour le S-métolachlore et ses métabolites.

Le 6 mai dernier, Philippe COURT, préfet du Calvados a sollicité les élus de la Chambre d'agriculture, les représentants de la profession agricole pour la construction d'un programme d'action visant à réduire les contaminations. Un plan d'action a pu être validé en septembre et présenté aux entreprises de distribution comme aux syndicats d'eau concernés.

Un plan d'action à 3 niveaux

En premier lieu, il faut **réduire les pollutions ponctuelles** : de nombreuses études démontrent que les sources de contaminations sont principalement d'origine accidentelle (entre 60 et 90%). Les opérations de remplissage, de rinçage et de lavage du matériel présentent un risque élevé.

Le plan d'action prévoit de sécuriser le remplissage, la collecte de fonds cuve et la gestion des déchets. Aujourd'hui finançables avec le dispositif Ecophyto, la profession agricole souhaiterait des outils de financements plus simples et plus incitatifs. A titre expérimental, la société SYNGENTA propose d'équiper une exploitation située sur une aire d'alimentation de captage dans le Calvados, d'une plateforme, d'un dispositif de récupération de fond de cuve et d'un matériel de traitement des déchets.

Ensuite, **adapter les stratégies de désherbage** afin de garantir l'efficacité du désherbage des cultures : un arbre de décision* a pu être construit. Au-delà de la situation de la parcelle, il s'appuie sur la nature des adventices ce qui permet d'adapter au mieux la stratégie de désherbage.

Enfin, afin de prioriser les actions en **identifiant les parcelles les plus exposées**, un travail de cartographie est en cours. La proximité des cours d'eau, de zones humides, la topographie de la parcelle ou bien encore la présence de drainage seront les principaux paramètres pris en compte pour établir un diagnostic parcellaire.

Samuel Hardy
06 74 95 93 45
samuel.hardy@normandie.chambagri.fr

** arbre de décision accessible à cette adresse : https://bit.ly/3t1Awra*

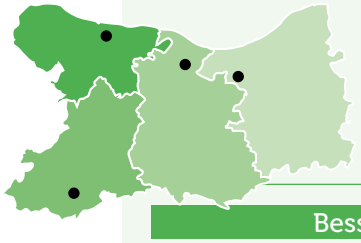

JURIDIQUE

SAFER : de nouvelles actions possibles

Proposition de loi sur la régulation du foncier

La proposition de loi portant mesures d'urgence pour assurer la régulation de l'accès au foncier agricole au travers de structures sociétaires a terminé son parcours parlementaire. Cette loi prévoit un contrôle sur les cessions de parts sociales dans les sociétés par le Préfet et dont l'instruction des dossiers sera faite par la SAFER.

L'entrée en vigueur est prévue au plus tard le 1er juillet 2022, la fixation du seuil régional au plus tard le 1er novembre 2022 et les cessions de parts sociales soumises à cette nouvelle autorisation seront celles réalisées postérieurement à une date fixée par décret et au plus tard le 1er novembre 2022.

Le seuil de surface déclenchant le contrôle sur la cession des parts sociales des sociétés sera fixé par le Préfet de région entre 1,5 et 3,5 fois la surface agricole utile régionale moyenne (soit entre 156 ha et 312 ha en Normandie).

Les prochains mois verront donc le dispositif être pleinement défini et opérationnel.

Le fonds de portage national

Un nouvel outil est en cours de création au niveau des SAFER afin d'accompagner l'installation : un fonds de portage national. Il permettra de mobiliser via des capitaux extérieurs l'acquisition de terres agricoles et leur mise en location à des personnes en cours d'installation agricole. Les sommes seront collectées et gérées par un organisme particulier et extérieur aux SAFER. Les SAFER auront quant à elles la charge de proposer des candidats à l'attribution de ces biens en location. Il y aura donc deux structures différentes qui œuvreront en faveur de l'accès au foncier lors de l'installation.

L'enveloppe de ce fonds sera fléchée majoritairement pour l'installation notamment hors cadre familial et dans une moindre mesure pour accompagner le maintien de fermiers en place pour éviter la déstructuration des exploitations en vue de leur transmission.

Une grande majorité des projets soutenus par ce fonds devront être engagés dans la voie de l'agro-écologie. Cet outil devrait être opérationnel dans les prochains mois.

Céline Dureuil-Boullier
02 31 70 25 43
celine.dureuil-boullier@normandie.chambagri.fr

INSTALLATION

Avec CertiCréa, nous certifions la compétence des créateurs-repreneurs d'entreprises

Il est toujours aussi important d'accompagner et de contribuer à sécuriser l'installation de nos futurs agriculteurs. Avec des formations spécialement conçues pour les porteurs de projets, les Chambres d'agriculture participent depuis longtemps à cet objectif.

Mais à partir de 2022, Vivéa ne financera plus ces formations. Le porteur de projet devra mobiliser son compte personnel de formation (CPF). Et, suivant son statut au démarrage de son projet, il pourra bénéficier d'un complément de la part de Pôle Emploi, d'OCAPIAT et autres financeurs, à condition que les formations soient certifiantes ou diplômantes.

Avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture (APCA), les Chambres de Normandie ont développé la certification de créateurs et repreneurs d'entreprises agricoles - **CertiCréa** - permettant au porteur de projet de mobiliser son CPF. À ce jour, seules les Chambres d'agriculture proposent ce type de certification.

Grâce à elle, le porteur de projet sera accompagné pour acquérir les compétences entrepreneuriales qui lui seront nécessaires pour mener à bien son projet. Par exemple, il pourra travailler sa pré-étude, élaborer sa trésorerie prévisionnelle, comprendre comment choisir son statut et gérer son foncier, réaliser une étude de marché. Et autres compétences qui lui seront utiles….

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service formation des Chambres de Normandie au 02 33 06 49 69.

Benoit Labbe
02 33 06 49 69
benoit.labbe@normandie.chambagri.fr

Bessin

Réduire l'empreinte carbone des exploitations agricoles

La Chambre d'agriculture propose des accompagnements pour réduire l'empreinte carbone des exploitations. Pour les élevages et plus récemment pour les systèmes grandes cultures, des outils ont été développés afin d'estimer leur bilan carbone. Ce dispositif est un moyen pour les exploitations de réduire leurs intrants, d'accéder à de nouveaux marchés ou éventuellement d'accéder à de nouvelles aides, via des crédits carbone par exemple.

Le diagnostic carbone réalisé par un conseiller Chambre s'appuie sur les pratiques et les consommations de l'exploitation, ainsi que sur les éléments agro-écologiques présents. Il permet de rendre compte des émissions de gaz à effet de serre et du stockage de carbone. Un plan d'actions est co-construit entre le conseiller et l'exploitant pour améliorer ces deux critères environnementaux, via la mise en place de leviers techniques, de changement de pratiques ou l'implantation de nouveaux éléments agro-écologiques.

Cet accompagnement est ouvert à tous les exploitants souhaitant faire le point sur leur bilan carbone. Pour ceux n'ayant pas déjà bénéficié d'une aide régionale dans l'année civile, la région Normandie participe au financement d'une partie de cet accompagnement. Pour les agriculteurs installés depuis moins de 5 ans, un financement par l'ADEME, lié au Plan de Relance est disponible.

Pour plus d'informations sur l'accompagnement carbone, les conseillers élevage et agronomie de l'antenne de Bayeux sont à votre disposition.

Adélaïde Lerouge & François Lesaunier
02 31 51 66 33
bayeux@normandie.chambagri.fr

Bocage

S'installer à 50 ans, c'est difficile mais possible !

Pascal MANCEL est passionné d'élevage et de cyclisme. Exerçant dans la grande distribution et cotisant solidaire sur la ferme familiale de 12 ha sur la commune de Courson (Noues de Sienne), il trayait les quelques vaches chaque jour avant et après son travail salarié. En 2018, il décide de convertir l'atelier laitier en troupeau allaitant avec 10 vaches Limousines, plus adapté à ses horaires.

En 2020, il choisit de s'installer. Il se met en relation avec la Ferme de la Perdrière à Sept-Frères qui cherchait de nouveaux producteurs d'œufs Plein Air. Après la contractualisation pour créer un élevage de 11 000 poules pondeuses, il a fallu chiffrer la viabilité du projet comprenant un bâtiment respectant le bien-être des poules, sur un parcours enherbé de 4,6 ha mené en agroforesterie.

Pascal Mancel, entouré de ses partenaires, lors de la porte ouverte du 17 décembre.

Pascal MANCEL démissionne et entame son parcours installation avec la Chambre d'agriculture : Point Accueil Installation, élaboration de son Parcours de Professionnalisation Personnalisé, formations pour consolider son projet (chef d'entreprise, agro écologie, gestion des prairies).

Pour obtenir les financements (emprunts, subventions du Conseil Régional et de l'Europe), d'énergie a été dépensée pour convaincre les partenaires. Un projet transmissible pour son fils Médéric.

A la veille d'accueillir les premières poules, ce projet original a mobilisé Pascal MANCEL presque deux ans. Motivation, anticipation et ténacité ont permis cette concrétisation.

Marie-Cécile Gaillard
02 31 68 60 68
marie-cecile.gaillard@normandie.chambagri.fr

Pays d'Auge

Des événements en cascade

Beau succès pour cette seconde édition de la porte ouverte de l'antenne de Lisieux le 2 décembre dernier. Une cinquantaine d'agriculteurs ont bénéficié de conseils gratuits dans les domaines juridiques, bâtiments, réglementaires… Une belle occasion de s'informer et de conforter ses décisions. Céline DUREUIL-BOULLIER, juriste témoigne : « Des exploitants s'interrogeaient sur les baux ruraux et leur transmission, des futurs installés sur les démarches de création d'entreprise, de création ou modification de sociétés, d'autres m'ont interpellé sur les règles d'urbanisme».

Cette porte ouverte offre également l'occasion de s'informer sur les projets en émergence comme **Carbocage** : projet de valorisation du carbone stockée par les haies. Outre l'exploitation du bois, de nouvelles pistes de **valorisation de la haie** s'ouvrent comme celle de la vente de carbone mais aussi l'utilisation du bois déchiqueté en litière.

Pour aller plus loin, une journée spéciale sur ce thème aura lieu le **22 février prochain**, avec présentation et démonstration de 4 matériels par les CUMA départementales (coupeur-abatteur sur pelle, déchiqueteuse à grappin, scieur-fendeur et grappin fendeur) ; témoignages d'agriculteurs utilisant le copeau en litière, et différents stands d'information sur la haie. Pour plus de renseignements et pour vous inscrire contactez Céline BAYET au 07 88 87 25 33.

Et n'oubliez pas : pour comprendre la **PAC 2023**, rendez-vous à la salle polyvalente de Coquainvilliers le **mardi 25 janvier 2022 à 14h**.

Béatrice Rodts
02 31 31 31 85
beatrice.rodts@normandie.chambagri.fr

Plaine

Irrigation : les élus de la Chambre d'agriculture échangent avec le Préfet

Le 2 décembre dernier, Philippe COURT Préfet du Calvados répondait à l'invitation de Jean Yves HEURTIN chez les frères HAGHEBAERT à Vendeuvre. Ce déplacement sur le terrain fut l'occasion pour les élus de rappeler les enjeux liés à l'irrigation pour l'agriculture du Calvados.

Avec l'alternance de périodes sèches de plus en plus marquées, d'épisodes pluvieux exceptionnels de plus en plus fréquents, le changement climatique impacte les ressources en eau. Dans un tel contexte, l'irrigation et le stockage de l'eau font partie des solutions pour pérenniser les cultures et maintenir l'équilibre économique de nombreuses exploitations agricoles.

Pour répondre à des marchés croissants en légumes ou protéines végétales, pour sécuriser les productions fourragères, avec l'irrigation les agriculteurs contribuent à la souveraineté alimentaire nationale.

Au-delà de ces enjeux, le Préfet a rappelé la priorité donnée à l'alimentation en eau potable pour la population. Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau, les prélèvements à destination de l'irrigation devront être tempérés.

Déclarés en 2010, les volumes prélevés font références et fixent les capacités de prélèvements. Désignée « organisme unique de gestion collective » par les services de l'Etat, la Chambre d'agriculture devra répartir un volume global limité entre les irrigants actuels et les porteurs de projets.

Installations de stockage ou nouveaux forages ne seront envisageables qu'en l'absence d'impact sur la disponibilité de la ressource et les zones humides. La définition de règles d'arbitrage claires et transparentes est désormais indispensables pour une gestion collective à destination de l'irrigation.

Samuel Hardy
06 74 95 93 45
samuel.hardy@normandie.chambagri.fr

ZAR, vous avez dit ZAR ?

Suite à des retours terrain, nous joignons à ce numéro une note rappelant les mesures supplémentaires s'appliquant sur les parcelles situées en Zone d'Action Renforcée (ZAR) dans le Calvados. Plus d'informations en contactant votre antenne ou en suivant ce lien : bit.ly/3IOyjVp

FORMATION

Je prépare l'avenir, je développe mes compétences

Participez aux formations organisées par la Chambre d'agriculture.

Maîtriser les actes de soin en élevage bovin
Se réapproprier les gestes d'urgence en élevage bovin.
1j : 1er février à VIRE ou 3 février à LISIEUX
Céline PORET
07 85 44 43 99

Réaliser des échographies sur mes vaches
J'assure moi-même le diagnostic de gestation par l'échographie sur mon troupeau.
1j : 1er février à VIRE
Céline PORET
07 85 44 43 99

Etre plus autonome en matière de lutte herbicide et fongicide
Je sais reconnaître les adventices et les maladies les plus nuisibles et j'identifie les moyens de lutte adaptés.
2j : 24 février et 13 avril à VIRE
Céline PORET
07 85 44 43 99

Prévenir les maladies avec une flore microbienne positive
J'apprends à cultiver mes kéfirs, levains, laits yaourtisés.
1j : 3 février à BAYEUX
Emeline LEGROS
02 31 51 66 46

Découvrir l'agriculture de conservation : sol, agronomie, couverts végétaux
Acquérir les bases et la compréhension des fondamentaux de l'agronomie pour être capable d'aborder les techniques de l'agriculture de conservation.
1j : 15 février à HEROUVILLE
Catherine GODET
06 75 13 95 92

Quelles alternatives au glyphosate ?
J'identifie les leviers utilisables sur mon exploitation pour ne plus utiliser de glyphosate.
1j : 24 février à HEROUVILLE
Catherine GODET
06 75 13 95 92

Aménager mon parcellaire pour valoriser l'herbe pâturée
Je définis la taille des parcelles, les chemins d'accès et les points d'abreuvement.
1j : 8 février LISIEUX
Peggy MALBRANCHE
06 73 53 83 95

Informez-vous, inscrivez-vous sur : normandie.chambres-agriculture.fr rubrique formation.

AGENDA

Salon de l'agriculture 2022

Du 26 février au 6 mars, de 8 à 19h, Paris Porte de Versailles

Cette 58e édition du Salon International de l'Agriculture marque les retrouvailles entre les Français et leur agriculture. Avec une forte demande de la part des exposants et des visiteurs de célébrer le lien plus fort que jamais qui unit agriculteurs et consommateurs.

Les portes ouvertes bâtiments vaches laitières prévues fin janvier sont reportées pour cause de Covid.

Gel d'avril 2021

Le gel du mois d'avril 2021 a entraîné des pertes importantes sur les récoltes de raisins de cuve, pommes à couteau, poires à couteau, asperges, groseilles et fraises. Par un arrêté du 8 décembre 2021, le caractère de calamité agricole a été reconnu sur ces productions

Plus d'infos : https://bit.ly/3pYqsgA

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

FORMATION JANVIER - JUIN 2022

Accélérateur de compétences

L'agriculture avance, évolue, s'adapte

Avec les formations des Chambres de Normandie accélérez vos compétences !

Et si vous preniez à nouveau ce temps pour vous et votre exploitation ?
Notre offre de formations évolue pour vous permettre d'acquérir, de mettre à jour ou de perfectionner vos connaissances nécessaires à votre activité.

Retrouvez nos formations

Bénéficiez :
- D'un financement VIVEA avec une prise en charge significative du coût de formation (être à jour de ses cotisations MSA),
- D'un crédit d'impôt de 71 €/jour de formation (régime du réel),
- D'une aide de 75 €/jour de formation (si salarié sollicité via les services de remplacement).

Pour choisir votre prochaine formation (près de chez vous ou à distance), consultez notre catalogue ou contactez-nous :
Hérouville : 02 31 53 55 00 - Bayeux : 02 31 51 66 33 - Vire : 02 31 68 11 16 - Lisieux : 02 31 31 31 85.

Chambr'Agri 14 est un mensuel édité par la Chambre d'agriculture du Calvados
Directeur de la publication : Jean-Yves Heurtin • Coordination : Philippe Le Panse • Mise en page : Cédric Skrzyniarsz
Chambre d'agriculture du Calvados, 6 avenue de Dubna - CS 90218 14209 Hérouville-St-Clair cédex
Tél. 02 31 70 25 25 • Web : normandie.chambres-agriculture.fr • Mél. chambre@calvados.chambagri.fr
Dépôt légal à parution - ISSN 1145-1270 • Crédits photos : Chambres d'agriculture, sauf mention contraire • Imprimerie Anquetil

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE CALVADOS